

# AL-WAQF WA-LIBTIDÂ'

## L'ARRÊT ET LE COMMENCEMENT

DANS LA LECTURE DU QUR'ÂN

Pour la récitation du Coran, les savants ont mentionnés des conditions pour celui qui veut lire le Qur'ân. Parmi ces conditions il y'a la maîtrise des règles de Tajwid. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que le tajwid ce n'est pas simplement savoir prononcer les lettres, prolonger les prolongations, ou nasiller lors des assimilations ou dissimilations de la lettre nun.

Le Tajwid est beaucoup plus vaste que ça. L'une des choses les plus importantes dans le tajwid est la marque d'arrêt et le commencement dans la lecture. C'est une science que nous appelons al waqfou wa libtida. Celui qui récite le coran doit maitriser cette science. S'il ne la maitrise alors qu'il n'élève pas sa voix lorsqu'il récite et qu'il ne récite que pour lui même. Parce que c'est cette science qui permet de comprendre le sens d'un verset.

Si je ne maitrise pas cette science alors sûrement par erreur et ignorance je vais modifier le sens de certains versets. Cette maitrise me permet de savoir où reprendre mon souffle ou m'arrêter pour que le sens ne soit pas incomplet ou modifié.

Voici donc un cours complet sur quelques éléments de cette science :

**Al Waqf** (l'arrêt) est de trois types :

- . **L'arrêt interrogatoire (ikhtibari - اِخْتِبَارِي)** : il s'agit du moment où l'étudiant est interrogé par son enseignant. Lorsque l'enseignant veut tester la maitrise de l'étudiant des manières de s'arrêter sur des mots écrits de manière différente. Ce type d'arrêt n'impose pas l'application des règles d'Al Waqf.
- . **L'arrêt involontaire (idtirari - اضْطِرَارِي)** : il s'agit de l'arrêt non voulu, causé par une coupure du souffle inattendue, un blocage de son ou autres causes inattendues. Pour ce type d'arrêt, le lecteur étant pris de surprise n'est pas blâmable s'il s'arrête là où il ne faut pas. Cependant, lorsqu'il reprendra sa lecture, il veillera de reprendre à partir d'un mot qui permet la complétude du sens.
- . **L'arrêt volontaire (ikhtiyari - اِخْتِيَارِي)** : c'est dans ce type d'arrêt que le lecteur doit savoir où s'arrêter. L'arrêt doit dépendre du sens pour pouvoir s'y arrêter. Et dans ce sujet, le sens peut être de 4 sortes :
  1. L'arrêt entraînant un sens complet (tâm - تَام) : c'est lorsque je m'arrête sur un mot qui ne dépend pas de ce qui le suit, que ce soit concernant le sujet mentionné ou la grammaire. C'est généralement le cas à la fin des versets. Lorsque le sens est complet comme dans ce cas, il est

autorisé de marquer un arrêt puis reprendre directement par le mot suivant.

2. L'arrêt entraînant un sens suffisant (kafi - كافي) : c'est lorsque je m'arrête sur un mot qui est suivi par un mot qui mentionne le même sujet mais ces deux mots n'ont aucun lien grammaticale. Dans ce cas encore, il m'est autorisé de marquer l'arrêt puis reprendre directement par le mot suivant.
3. L'arrêt entraînant un sens correct (hassan - حسن) : c'est lorsque je m'arrête sur un mot qui permet un sens complet mais qui dépend de ce qui le suit au niveau sémantique et grammaticale. Dans ce cas, il est autorisé de marquer un arrêt si c'est pour reprendre le souffle mais lorsque le lecteur reprend la lecture, il doit veiller à reprendre depuis un mot qui lui permet de compléter le sens. Certains savants disent qu'il est possible de reprendre par le mot suivant si c'est à la fin d'un verset. Mais d'autres disent qu'il est préférable de reprendre et de ne pas marquer d'arrêt à la fin du verset si celui est dépendant de ce qui le suit.
4. L'arrêt entraînant un sens incorrect (qabih - قبيح) : c'est lorsque je m'arrête en plein milieu d'un verset sur un mot qui dépend entièrement de ce qui le suit et qui conduit à une altération du sens. Dans ce cas, il n'est pas autorisé de marquer l'arrêt que ce soit pour le souffle ou autre cause sauf si c'est un arrêt involontaire ou interrogatoire. Un manque de souffle n'est pas une excuse valable car le lecture doit faire l'effort pendant sa récitation de calculer où marquer un arrêt dépendant de la capacité de son souffle.

Si je marque un arrêt il faut que je sache également par où reprendre la lecture. Toute reprise et tout commencement ne doivent pas altérer le sens. C'est pourquoi pour la reprise de lecture ou le commencement il y'aura les mêmes règles que l'arrêt.

**Alibtidâ'** (la reprise et le commencement de lecture seront cette fois-ci de deux sortes :

- . **La reprise interrogatoire (ikhtibari - اختباري)** : lorsque l'enseignant demande à l'étudiant de commencer d'un certains mot pour tester sa maitrise des règles de lecture.
- . **La reprise volontaire (ikhtiyari - اختياري)** : lorsque le lecteur envisage volontairement de reprendre la lecture, cette reprise peut être de deux sortes :

- Reprise réelle : lorsqu'il commence une lecture qui n'était pas précédée par une autre lecture. Par exemple lorsque que je commence ma lecture quotidienne ou lorsque je commence la lecture dans ma prière. Cette reprise est :
  - **Autorisée** si je commence par un verset qui est indépendant de ce qui le précède.
  - **Non autorisée** si je commence en plein milieu d'un sujet ne permettant pas de saisir le sens global.
  
- Reprise supplémentaire : lorsque le lecteur reprend la lecture après avoir repris son souffle. Quant à cette reprise, son état dépendra de son sens et elle peut être de 4 sortes :
  1. **La reprise entraînant un sens complet** : c'est lorsque je commence par un mot qui ne dépend pas de ce qui le précède, que ce soit concernant le sujet mentionné ou la grammaire. C'est généralement le cas au début des sourates.
  2. **La reprise entraînant un sens suffisant** : c'est lorsque je commence par un mot qui est précédé par un mot qui mentionne le même sujet mais ces deux mots n'ont aucun lien grammaticale. Dans ce cas encore, il m'est autorisé de reprendre directement lors de la reprise supplémentaire et non lors de la reprise réelle.
  3. **La reprise entraînant un sens correct** : c'est lorsque je commence par un mot qui est lié à ce qu'il précède grammaticalement tout comme au niveau sémantique. Dans ce cas j'ai le droit de reprendre depuis le mot sur lequel je me suis arrêté en répétant ce même mot. Cette reprise de lecture doit être présente seulement lorsque je m'arrête involontairement.
  4. **La reprise entraînant un sens incorrect** : c'est lorsque je reprends ma lecture par un mot qui est entièrement dépendant de ce qui le précède. Ce type de commencement n'est pas autorisé.

Si le lecteur ne sait pas où s'arrêter alors qu'il s'arrête à la fin du verset. Car c'est une Sounnah rapporté du prophète ﷺ. L'imam ibn Al-Jazariy dit dans livre An-Nashr : « certains ont notés que l'arrêt à la fin des versets est une Sounan et Abou 'amr ad-dani dit « c'est ce qui m'est préférable » tout comme l'a mentionné Al Bayhaqiy dans son livre Chou'ab al Îman et beaucoup d'autres savants. Les savants disent : le mieux est de s'arrêter à la fin des versets, même sil est dépendant de ce qui le suit. Ils disent : suivre la voie du messenger d'Allah ﷺ est prioritaire » la preuve en est la hadith que mentionne l'imâm ibn Al-Jazariy : Oum salama a dit : « Le prophète ﷺ coupait sa

lecture. Il lisait [le premier verset de sourate Al-Fâtiḥah] marquait un arrêt, puis lisait [le deuxième verset de sourate Al-Fâtiḥah] et marquait un arrêt.. »

Pour ces règles nous n'allons pas parler d'obligation ou d'interdiction d'un point de vu jurisprudentiel mais plutôt de perfectionnement de la lecture. Car dans la lecture il n'y a pas d'arrêt haram ou obligatoire si ce n'est celui qui se fait volontairement pour modifier le sens de la parole d'Allah.

Ce cours ne peut être maitrisé par le lecteur seulement s'il comprend la langue arabe. Ce qui veut dire que la maitrise de la langue arabe est une science utile pour tout lecteur du Qur'ân qui veut lire la Parole d'Allah correctement.

Et Allah (ﷻ) sait mieux.